



DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-14

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
RELATIVE A LA MISE A JOUR DU PERIMETRE DU PLAN
D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE
LA SOCIETE DS SMITH PAPER A ROUEN

Date de la séance : 24 février 2025
Date de convocation : 18 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 17
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle AMEYE, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND

Absents : Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN et M. Loïc CABOT

Une enquête publique en lien avec une autorisation environnementale qui vise à modifier le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN (située à Saint-Etienne-du-Rouvray - 76800) se déroule du 27 janvier au 27 février 2025.

La zone d'épandage concerne 261 communes, réparties dans les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne.

La commune est concernée par ce plan d'épandage et le conseil municipal peut émettre un avis jusqu'au 14 mars.

Le 12 février dernier, Madame Grégoire a adressé aux membres du conseil un lien de la préfecture de Seine-Maritime pour accéder au dossier de l'enquête publique et au registre numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale qui vise à modifier le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN

Fait à LE NEUBOURG, le 24 février 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr